

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

Ventes aux enchères

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
DCPPAT - BPP

Ouverture d'une enquête publique unique préalable à une déclaration d'utilité publique portant sur l'institution de différents périmètres de protection et l'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel pour le captage du "Fond Caignet" sur le territoire de la commune de Marques et d'une enquête parcelaire.

Syndicat Intercommunal de l'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement Vallée de l'Eaulne

Il est procédé du mardi 2 mars 2021 à 13 heures 30 au vendredi 19 mars 2021 inclus à 16 heures 30, soit pour une durée de 18 jours consécutifs, à une enquête publique unique préalable à une déclaration d'utilité publique portant sur l'institution de différents périmètres de protection et de l'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel pour le captage du "Fond Caignet" sur le territoire de la commune de Marques et d'une enquête parcelaire.

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes de Marques et Illois.

Cette enquête porte sur :

- la demande d'exploiter le dit ouvrage au titre de l'article L. 214-3 du Code de l'Environnement.
- la déclaration d'utilité publique sur l'instauration des périmètres de protection du dit captage au regard de l'article L.1321-2 du code de la santé publique.
- la demande d'autorisation d'utilisation de l'eau à destination de la consommation humaine au titre de l'article L. 1321-7 du Code de la Santé publique.
- une enquête parcelaire en vue de déterminer les parcelles situées à l'intérieur des périmètres de protection.

L'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à la déclaration d'utilité publique est le préfet du département de la Seine-Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre sont déposés à la mairie de Marques pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels de leur ouverture au public.

Le dossier est consultable :

- en version papier, dans les mairies de Marques et Illois aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux au public,
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr),

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et après avoir demandé un rendez-vous à l'adresse mail suivante : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet "demande de rendez-vous pour dossier de captage du "Fond Caignet" sur le territoire de la commune de Marques " ou en téléphonant au 02 32 76 51 74

Monsieur Didier IBLÉD, commandant de police retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Marques, aux jours et heures suivants : sur place à la mairie, aux dates et heures suivantes :

Mardi 02/03/2021 de 14h30 à 16h30

Mercredi 10/03/2021 de 14h30 à 16h30

Vendredi 19/03/2021 de 14h30 à 16h30

- par téléphone, selon la forme du dépôt d'observations orales à la mairie de Marques au 02.35.93.46.68 aux jours et horaires suivants :

Mardi 02/03/2021 de 13h30 à 14h30

Mercredi 10/03/2021 de 13h30 à 14h30

Vendredi 19/03/2021 de 13h30 à 14h30

En raison de l'épidémie de covid-19, Le commissaire enquêteur se réserve le droit de ne recevoir qu'une seule personne à la fois et de déposer les observations. Cette enquête publique se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique définies au niveau national. Dans ce contexte, les mairies gèrent par tout moyen qu'elles jugent approprié, le flux du public - du gel hydroalcoolique est tenu à la disposition du public à l'entrée du lieu de consultation du dossier ou à l'entrée de la permanence du commissaire enquêteur - le port du masque est obligatoire -

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée : - par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Criel sur Mer.

- par voie électronique, à l'adresse : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Criel sur Mer.

Toutes informations relatives au dossier peuvent être obtenues auprès de : Mme Chantal BENOIT présidente du SIAEPA de la vallée de l'Eaulne au

02 35 93 70 06.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

DCPPAT - BPP

Ouverture d'une enquête publique unique préalable à une déclaration d'utilité publique portant sur l'institution de différents périmètres de protection et de l'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel pour le captage de Sommesnil et d'une enquête parcelaire.

Syndicat d'axe d'eau et d'assainissement
mixte Caux central (SMEACC)

Il est procédé du mardi 2 mars 2021 à 16 heures au samedi 20 mars 2021 inclus à 12 heures, soit pour une durée de 19 jours consécutifs, à une enquête publique unique préalable à une déclaration d'utilité publique portant sur l'institution de différents périmètres de protection et de l'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel pour le captage de Sommesnil et d'une enquête parcelaire.

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes de Sommesnil siège de l'enquête, Thiouville, Terres de Caux, Cliponville, Glueville, Héricourt en Caux, Accourteville sur Héricourt, Normanville

Cette enquête porte sur :

- la demande d'exploiter le dit ouvrage au titre de l'article L. 214-3 du Code de l'Environnement.
- la déclaration d'utilité publique sur l'instauration des périmètres de protection du dit captage au regard de l'article L.1321-2 du code de la santé publique.
- la demande d'autorisation d'utilisation de l'eau à destination de la consommation humaine au titre de l'article L. 1321-7 du Code de la Santé publique.
- une enquête parcelaire en vue de déterminer les parcelles situées à l'intérieur des périmètres de protection.

L'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à la déclaration d'utilité publique est le préfet du département de la Seine-Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre sont déposés à la mairie de Sommesnil pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels de leur ouverture au public.

Le dossier est consultable :

- en version papier, dans les mairies de Sommesnil, Thiouville, Terres de Caux, Cliponville, Glueville, Héricourt en Caux, Accourteville sur Héricourt, Normanville aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux au public,
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr),

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et après avoir demandé un rendez-vous à l'adresse mail suivante : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet "demande de rendez-vous pour le dossier de captage de Sommesnil " ou en téléphonant au 02 32 76 51 74

Monsieur Alain BOGAERT, commandant de police retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Sommesnil, aux jours et heures suivants :

sur place à la mairie de Sommesnil, aux dates et heures suivantes :

Mardi 02/03/2021 de 17h à 18h30

Vendredi 12/03/2021 de 14h30 à 16h30

Samedi 20/03/2021 de 10h à 12h

- par téléphone, selon la forme du dépôt d'observations orales à la mairie de Sommesnil au 02.35.56.88.50 aux jours et horaires suivants :

Mardi 02/03/2021 de 16h à 17h

Vendredi 12/03/2021 de 13h30 à 14h30

Samedi 20/03/2021 de 9h à 10h

Le commissaire enquêteur se réserve le droit de ne recevoir qu'une seule personne à la fois afin de déposer les observations.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée : - par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Sommesnil.

- par voie électronique, à l'adresse : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Sommesnil.

Toutes informations relatives au dossier peuvent être obtenues auprès de Madame LEMAISTRE au 02-32-70-77-39.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées

Enquête publique

AVIS AU PUBLIC
Commune de SAINT-LAURENT-EN-CAUX
(Seine-Maritime)

Sur l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune de SAINT-LAURENT-EN-CAUX

Par arrêté n°010/21 du 03 février 2021, le Maire de la commune de Saint-Laurent-en-Caux a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration d'un Plan Local d'urbanisme.

L'enquête se déroulera pour une durée de 32 jours soit du 08 mars 2021 au 08 avril 2021 inclus

Afin de prendre en compte les préconisations gouvernementales liées à l'épidémie de COVID19, la commune de Saint-Laurent en Caux organisera l'enquête dans le respect des mesures barrières (masques et stylo obligatoires).

Madame Ghislaine CAHARD, Professeure des écoles retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de ROUEN.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de SAINT-LAURENT-EN-CAUX du 08 mars 2021 9h (ouverture) au 08 avril 2021 inclus 16h (clôture) pendant 1 mois aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

Lundi et vendredi de 10.00 heures à 12.00 heures

Mardi de 16.00 heures à 18.30 heures

jeudi de 14.00 heures à 16.00 heures

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : **Madame le Commissaire enquêteur - Mairie - 1, Place Jacques Loutrel - 76500 SAINT-LAURENT-EN-CAUX**, ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : plu-saint-laurent-en-caux@enquetepublique.net.

Dossier consultable : <http://plu-saint-laurent-en-caux.enquetepublique.net>

Le Commissaire enquêteur recevra en mairie les personnes intéressées le :

Lundi 08 mars 2021 de 09.00 heures à 2.00 heures

Samedi 20 mars 2021 de 09.00 heures à 12.00 heures

Mardi 30 mars 2021 de 15.30 heures à 18.30 heures

Jeudi 08 avril de 13.00 heures à 16.00 heures

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de Saint-Laurent-en-Caux le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport du Commissaire enquêteur et de ses conclusions sera adressée au Préfet du Département de Seine - Maritime et à la Présidente du tribunal administratif.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie de SAINT-LAURENT-EN-CAUX aux jours et heures habituels d'ouverture et ce pendant une année.

Le présent avis est affiché sur le territoire de la commune de Saint Laurent en Caux.

NORMANDY AUCTION

60, rue Verte
76000 ROUEN

GRANDE VENTE AUX ENCHÈRES
AU PROFIT DE RCF

SAMEDI 20 FÉVRIER 2021

11h00 : BIBELOTS DIVERS

14h00 : BELLE VENTE LISTEE

EXPOSITIONS PUBLIQUES :

VENDREDI 19 FÉVRIER DE 14h A 17h

SAMEDI 20 FÉVRIER DE 10h A 11h

CATALOGUE EN LIGNE SUR :

www.normandy-auction.fr

Maitre AKIL AÏT-TALEB

Avocat
24, rue Jeanne d'Arc 76000 ROUEN
Tél : 02.35.88.66.23 Akil.avocat@wanadoo.fr

A la requête de Monsieur Jean-Luc GOGUET, né 15/11/1954 à ROUEN (76), de nationalité française, gérant de société demeurant 7 rue des Jours 76100 SAINT GERMAIN EN LAY, surenchérisseur, ayant pour avocat, Maître AKIL AÏT TALEB.

Vente aux enchères à l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de ROUEN Palais de Justice place Foch 76000 ROUEN le **19 mars 2021 à 14 HEURES**.
Mise à prix à prix 33.550 Euros d'une maison à usage d'habitation avec garage éditée sur un terrain d'une superficie de 1134 m 2 cadastré section A N°298, constituant le lot N°6 du lotissement communal d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL (7660) 8 rue des Cambrettes, occupé par la propriétaire.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau de ROUEN, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de ROUEN au Palais de Justice à ROUEN - Les visites seront assurées le 12 mars 2021 de 16 h à 17 h par la SCP Gilles CATHERINE & Guillaume PETIT, Huissiers de Justice associés, 7 avenue du Général Leclerc - BP6- 76191 VYTOT Cedex - tél : 02 35 95 46 55.



Notre territoire

UN SERVICE 100% GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM

SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!



Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.